

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**Conseil d'établissement – Centre Gédéon-Ouimet**  
**10 octobre 2025, local 30614h**

**2<sup>e</sup> séance tenue le 27 octobre, avec quorum (Mme Julie Allaire, présente; Mme Naïsène Senoussaoui, présente, ainsi Mme Guidet et Couture, ce qui nous assure le quorum pour adopter ou approuver les résolutions).**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du Centre Gédéon-Ouimet tenue le 10 octobre 2025 à 14h, au Centre Gédéon-Ouimet], à Montréal.

**PRÉSENTS :**

Madame Rachel Guidet	Représentante du Codem
Madame Otilia-Maria Covaliu	Représentante des enseignant (es)
Lucie Couture	Représentante des professionnel(l)e)s

Formant quorum sous la présidence de [Prénom, Nom],

**ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :**

Michel Roy – Direction

Farida Belaid-Secrétaire

**ABSENTS**

Senoussaoui Naïsène	Représentante des enseignant (es)
Julie Allaire	Représentante du personnel de soutien (technicienne en travail social)
Olivier Boyer	Représentant des élèves

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le quorum n'ayant pas été atteint, la direction va présenter les points en information, pour les présenter en approbation la prochaine séance en ligne (résolutions).

La séance ouverte. Il est 14h07h.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Lucie Couture et appuyée par Otilia-Maria Covaliu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-25/09/2024) (adoption confirmée avec quorum le 27 octobre).

**ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance / présences et vérification du quorum (2 minutes)
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes)
3. Nomination de la présidence
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2025 (10 minutes)
  - 4.1. Suivi au procès-verbal
5. Déclaration, conflit d'intérêt (2 minutes)
6. Formation obligatoire (5 minutes)
7. Régie interne et calendrier des rencontres (10 minutes)
8. Consultation sur l'acte d'établissement (15 minutes) (point d'approbation)
9. Projet éducatif (point d'information) (10 minutes)
10. Plan de lutte à l'intimidation (point d'adoption) (10 minutes)
11. Rapports (15 minutes)
  - 11.1. Direction
  - 11.2. Personnel enseignant
  - 11.3. Personnel de soutien
  - 11.4. Personnel professionnel
  - 11.5. Élèves
12. Levée de la séance

**3. Nomination de la présidence**

Rachel Guidet, du Codem, seule représentante de la communauté, est nommée par défaut à la présidence.

Monsieur Roy Michel directeur du Centre Gédéon Ouimet a présenté Madame Rachel Guidet Codem qui a pris la parole pour se présenter comme étant la responsable à la direction de l'employabilité au CODEM depuis 4 ans. Elle a cité madame Laurianne Bolduc comme conseillère en développement de carrière présente à tous les jeudis en matinée pour apporter du soutien en orientation scolaire aux élèves du Centre Gédéon Ouimet, le reste du personnel présent s'est présenté chacun dans son domaine

**4. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2025 (10 minutes)**

**4.1. Le procès-verbal est adopté avec modifications :**

On a parlé plutôt du procès-verbal du 5 mai 2025.

Proposé par Lucie Couture, appuyé par Otilia Covaliu

**4.2. Le procès-verbal est adopté avec modification (séance du 27 octobre).**

**Approuvée à l'unanimité (01-CE-2025-2026)**



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

a. Suivi au procès-verbal

Aucun suivi à faire.

**5. Déclaration de conflit d'intérêt**

Tous les membres présents signent la déclaration et la remettent à la direction. La direction s'attend à ce que le reste des membres la lui remettent.

**6. Formation obligatoire**

La direction rappelle aux membres l'obligation de suivre la formation du Ministère de l'Éducation sur les rôles et fonctions du Conseil d'établissement. Des documents en lien avec cette formation ont été envoyés à tous les membres.

**7. Régie interne et calendrier des rencontres**

Concernant le calendrier des rencontres il a été convenu que les prochaines rencontres du Conseil d'établissement en l'occurrence : 5 décembre 2025, 13 février 2026, 10 avril 2026, 12 juin 2026 auront lieu à 13h30 au même local 306. Donc 5 rencontres ordinaires en présentiel

Les règles de régie internes sont approuvées (document en annexe). Proposé par Lucie Couture et appuyé par Otilia-Maria Coavaliu .

Approuvé à l'unanimité (02-CÉ-2025-2026) avec quorum le 27 octobre)

**8. Consultation sur l'acte d'établissement (point d'approbation)**

Le quorum n'ayant pas été atteint, l'approbation de la consultation sur l'acte d'établissement a été reportée à la prochaine séance du 27 octobre à 13h30. La date limite de la consultation est le 30 octobre 2025.

Le conseil d'établissement a été consulté concernant la proposition formulée dans le Plan triennal de répartition et de destinations des immeubles (PTRDI) 2025-2026 pour consultation pouvant mener à la modification d'un élément de l'acte d'établissement.

Lors de la rencontre du 27 octobre,

Considérant la situation et les renseignements présentés ;

Il est résolu d'accepter la modification proposée à l'acte d'établissement dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour consultation pouvant mener à la modification pour consultation, et ce dès la rentrée 2025-2026.

Proposé par Lucie Couture et appuyé par Otilia Coavaliu



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

Approuvée à l'unanimité (03-CE-2025-2026)

#### 9. Projet éducatif (point d'information)

La conseillère pédagogique Lucie Couture présente avec la direction les grandes lignes du plan de mise en œuvre du projet éducatif pour l'année 2025-2026, le points suivants ont été signalés :

- Orientation : Rappel des orientations du projet éducatif d'app de l'élève d'apprentissage
- Problématique de la rétroaction : avoir des traces pour documenter le parcours de l'élève
- Mettre les moyens en place pour les rencontres collaborative

#### 10. Plan de lutte à la violence et à l'intimidation (point d'adoption)

- Les grandes lignes ont déjà été présentées antérieurement
- Le document sera signé à la prochaine rencontre du CÉ étant donné le quorum non atteint à la présente réunion

Considérant la situation et les renseignements présentés :

L'adoption du plan de lutte à la violence et à l'intimidation est proposée par Lucie Couture et appuyée par Otilia-Maria Covaliu. Certains modifications pourraient être apportées concernant les appellations des certains organismes partenaires, sans lien directement avec le plan de lutte comme tel.

Précision à apporter : le plan de lutte permet un environnement d'apprentissage sécuritaire, qui nous permet de soutenir l'atteinte des objectifs de notre projet éducatif.

Approuvée à l'unanimité (04-CE-2025-2026)

#### 11. Rapports

##### 11.1 Direction

Suivi budgétaire : À venir la prochaine fois

##### 11.2 Personnel enseignant

Madame Otilia a parlé de :

L'impact de la perte du programme bien dans mes baskets sur les élèves

Travail social par le sport : Perte de motivation des élèves.

L'absentéisme des élèves

##### 11.3 Personnel de soutien

Julie Allaire absente

##### 11.4 Personnel professionnel

Mettre en œuvre les moyens du projet dans les classes (Lucie)

##### 11.5 Élèves

Olivier Boyer absent



Initiales de la Présidence



Initiales de la Direction

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 15h25.

La direction prononce la levée temporaire de la séance et propose la journée du 27 octobre en ligne pour la tenue de la prochaine réunion du Conseil d'établissement.

Séance du 27 octobre : levée à 13h52.



Présidence



Direction d'établissement